

# REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES  
POLITIQUES ET DES PROGRAMMES PUBLICS

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU  
PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION

DIRECTION GENERALE DU PLAN ET  
DU DEVELOPPEMENT

## Plan National de Développement

### CONGO 2012 -2016

#### **LIVRE 4**

### **CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION ET DES PERFORMANCES DES PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES 2012-2016**

*Projet*

## SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>A. OBJECTIF ET CONCEPT .....</b>	<b>5</b>
<b>B. Objectifs Spécifiques du Suivi-Evaluation du Plan National de Développement.....</b>	<b>7</b>
<b>C. Principes directeurs du suivi et évaluation .....</b>	<b>8</b>
<b>D. Décomposition des phases de suivi-évaluation .....</b>	<b>9</b>
SUIVI CONTINU DES ACTIONS .....	9
EVALUATIONS ANNUELLES.....	13
EVALUATION FINALE .....	14
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 1 : MATRICE DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 2 : Schémas explicatifs du dispositif de suivi / évaluation .....</b>	<b>25</b>

## AVERTISSEMENT

*Le présent livre 4 est un document cadre qui ne sera définitif qu'après un travail conjoint avec le comité de suivi et évaluation des politiques et programmes publics pour mieux intégrer le Plan National de Développement, la planification stratégique avec le cadre logique de la Gestion Axée sur les Résultats.*

*Les rapports d'évaluation annoncés dans le présent document seront soumis à l'examen du Parlement.*

## INTRODUCTION

La mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté et sa réussite comportent des impératifs incontournables au nombre desquels figure **la mise en place d'un système permanent et efficace d'informations et de suivi évaluation**. En effet, pour mettre en exergue l'impact des politiques de réduction de la pauvreté et pouvoir fournir dans des délais raisonnables les informations nécessaires sur les conditions de vie des populations, il est absolument nécessaire de disposer d'un dispositif adéquat d'informations quantitatives et qualitatives qui soit véritablement opérationnel et capable d'influencer les politiques et d'orienter les choix stratégiques de politique économique et sociale et ceux relatifs aux programmes et projets de développement.

Force est de constater que la situation de la pauvreté est insuffisamment appréhendée et que le pays ne dispose pas pour l'instant, d'un système national de suivi et évaluation pleinement opérationnel.

Le nouveau système de suivi et d'évaluation de l'exécution et des performances des PAP-CDMT, à mettre en place dans le cadre du DSCERP sera l'outil privilégié de connaissance et de dialogue qui apportera les éclairages nécessaires sur l'évolution sectorielle de la croissance, la situation de l'emploi, et sur toutes les **dimensions de la pauvreté** identifiées.

Il va s'articuler autour de deux pôles d'opérationnalisation :

1. Le Comité de Suivi et Evaluation des Programmes et Politiques Publics (CSEPPP), sous tutelle de la Présidence de la République
2. Le Comité national de la Lutte contre la Pauvreté (CNLP), présidé par le Ministre d'Etat de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI).

A cet égard, le système d'information s'attachera à suivre les évolutions et les effets des politiques dans les domaines ou axes prioritaires et à mesurer les performances des actions de développement réalisées à travers les différents programmes et projets de développement.

L'objectif est de disposer d'un cadre de Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD), capable de mesurer périodiquement la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées par les programmes et projets ainsi que l'étendu, la profondeur et l'évolution de la pauvreté. Dans cette perspective, les investigations porteront à la fois sur les données quantitatives et qualitatives.

**Le Cadre Institutionnel pour le Suivi et l'Evaluation de l'Exécution et des Performances des Programmes et Actions Prioritaires** », expose les orientations, ainsi que les engagements de la République du Congo en matière de système de suivi et évaluation dans son contexte, ses contours méthodologiques, ses objectifs, ses missions et résultats attendus, ainsi que dans son dispositif institutionnel (au niveau national, sectoriel et départemental). Il porte également, en annexe l'identification du noyau d'indicateurs pertinents sur lesquels se fonde le système d'investigation, d'information et d'analyse.

## A. OBJECTIF ET CONCEPT

Le livre 4 du Plan National de Développement (PND) constitue le cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation des performances des plans d'actions prioritaires. Il décrit **les principes, les modalités de son implémentation (mise en œuvre de la stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté 2012-2016).**

Les livres I (DSCERP), II (Programmes d'Actions Prioritaires - PAP et Cadre de Dépenses à Moyen-Terme-CDMT des Ministères Sectoriels), et III (Cadrage Macro-économique et Budgétaire) du Plan National de Développement constitueront les référentiels principaux sur la base desquelles le suivi-évaluation devra être opéré.

D'une manière schématique, le cycle d'une politique publique doit répondre au schéma suivant :



Définition des objectifs généraux. La vision politique et les objectifs généraux ont été définis par le président de la République dans le « Chemin d'Avenir ». Il s'agit de la **modernisation et de l'industrialisation du pays devant conduire à son émergence.**

Analyse approfondie des besoins et Déclinaison d'une stratégie opérationnelle. Il s'agissait ensuite d'analyser plus précisément les besoins, les attentes de la population, afin d'élaborer une stratégie et de concevoir des programmes visant à répondre aux besoins exprimés par la population.

C'est sur la base des **besoins exprimés par les populations** que les axes du DSRP1 ont été définis. Les avancées constatées, ainsi que les défis à relever ont été présentés dans le rapport d'achèvement de la mise en œuvre du DSRP. Ce rapport a apporté les bases précisant et déclinant les stratégies et actions phares du Document Stratégique pour la Croissance, l'Emploi, et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016 - livre 1).

Les axes du DSRP ont été globalement repris dans le DSCERP. La lutte contre le sida qui constituait un axe spécifique dans le DSRP, a été intégrée dans le pilier 4 du DSCERP : «Développement Social et Inclusion », pour mieux tenir compte du caractère transversal de ce fléau et d’y faire face d’une manière efficace. L’ampleur du défi environnemental et la nécessité d’impulser un développement équilibré et durable du territoire national ont conduit à faire de ces sujets un axe spécifique du DSCERP 2012-2016.

La **stratégie opérationnelle du DSCERP** s’articule donc autour des axes suivants : (i) Gouvernance, (ii) Croissance et Diversification, (iii) Développement des infrastructures économiques et sociales, (iv) Développement social et inclusion, (v) Développement équilibré et durable.

Mise en œuvre d’une stratégie. La stratégie établie et validée par les autorités du pays, appelle à sa mise en œuvre et sa concrétisation sur le terrain. La responsabilité de la mise en œuvre du DSCERP incombera à l’ensemble des départements ministériels sur la base des stratégies, actions et programmes phares, de la répartition des allocations budgétaires, des PAP/CDMT sectoriels déclinés dans les livres 1,2 et 3 du Plan National de Développement.

Parallèlement, la mise en œuvre de celle-ci répond à une **logique de responsabilité collective**. En effet, le développement doit être l’affaire de tous les congolais : Gouvernement, secteur privé et société civile. Le DSCERP est le document de référence du Gouvernement qui devra **guider l’action** de tous les partenaires techniques et financiers.

Suivi/Evaluation. Le suivi et évaluation est une composante essentielle de la stratégie pour la croissance, l’emploi et la réduction de la pauvreté. Elle permet en effet **d’analyser l’efficacité des politiques publiques** définies dans le cadre de la stratégie, de proposer des pistes d’actions afin de **réorienter les politiques publiques** vers de meilleurs résultats.

Deux organes sont en charge du suivi et évaluation. Il s’agit de :

- Du **Comité de Suivi et d’Evaluation des Politiques et Programmes Publics**. Placé sous la tutelle du Secrétariat Général de la Présidence, Il est chargé **de suivre et d’évaluer la mise en œuvre** des politiques et stratégies de développement national (cf. art. 2 du décret N° 2011 -107 du 12 février 2011).
- Le Comité National de Lutte contre la Pauvreté dont le secrétariat technique permanent est assuré par la **Direction Générale du Plan et du Développement** (cf. Décret N° 2003-60 du 06 mai 2003 portant modification du décret N°2001-532 du 31 octobre 2001 portant création, attribution et organisation du comité national de lutte contre la pauvreté). Ce comité est présidé par le Coordonnateur du Pôle Gouvernemental « Gouvernance Economique », Ministre d’Etat de l’Economie, du Plan, de l’Aménagement du Territoire, et de l’Intégration (MEPATI).

En effet, le Comité de Suivi et d’Evaluation des Politiques et des Programmes Publics (CSEPPP), placé à la Présidence a vocation, conformément à l’article 2 du décret supra cité de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement national ;
- mettre en place un système de suivi et d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre ;
- rendre compte régulièrement au Président de la République et publier les résultats des évaluations des politiques publiques mises en œuvre ;
- veiller à l'exécution des décisions de financement arrêtées par le comité de trésorerie.

Concernant les décrets N°2001-532 du 31 octobre 2011 et celui portant sa modification (cf. N°2003-60 du 6 mai 2003), le secrétariat technique permanent du Comité National de Lutte contre la Pauvreté est chargé de :

- étudier et analyser d'une manière permanente les données fiables sur la pauvreté au Congo ;
- coordonner l'ensemble des ressources humaines et financières liées à la stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- renforcer la dynamique des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- contrôler et mesurer l'impact des politiques socio-économiques sur la réduction de la pauvreté ;
- suivre et évaluer les politiques liées à la lutte contre la pauvreté au Congo dans le cadre des négociations avec les institutions financières internationales ;
- concevoir les stratégies devant permettre au Congo de tirer le maximum de profit en vue d'aboutir à terme à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, il apparaît donc clairement la nécessité de mettre en place et de faire fonctionner des structures déconcentrées de lutte contre la pauvreté au niveau départemental dans le suivi des interventions publiques ayant un impact sur la pauvreté.

## **B. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU SUIVI-EVALUATION DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT**

Au-delà d'une étape finale d'une politique publique, le suivi et évaluation n'est pas une fin en soi, il est surtout **un moyen** d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. Il s'agit alors d'une composante à part entière d'un **processus itératif et continu** d'amélioration du cadre de l'intervention publique. Il convient de souligner que cette étape n'est utile que si les leçons apprises et les recommandations qui en découlent sont **prises en compte dans l'élaboration des futures politiques publiques**.

Les objectifs spécifiques du suivi-évaluation sont :

- constater **les progrès et les retards** par rapports aux activités et aux objectifs préalablement fixés ;
- s'assurer de **l'allocation des ressources** et de la bonne utilisation des ressources allouées ;
- mesurer **les résultats** obtenus à l'aide des indicateurs choisis ;

- identifier et localiser les **facteurs de réussite et de blocage** ;
- apporter **une analyse critique et constructive** sur la conception de la stratégie, sa mise en œuvre et les responsabilités des différents acteurs ;
- proposer **des recommandations** pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie et pour la conception des politiques publiques futures.

## C. PRINCIPES DIRECTEURS DU SUIVI ET ÉVALUATION

Afin de poursuivre les objectifs énoncés ci-dessus, les **principes suivants** guideront le processus de suivi et évaluation :

- Le dispositif de suivi et évaluation doit **partir de l'existant**. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais de rendre opérationnel, efficace ce qui existe et qui a tardé à être opérationnel au cours de la période de mise en œuvre du DSRP de première génération. Les difficultés rencontrées dans le suivi et évaluation du DSRP sont par ailleurs décrites dans le rapport d'achèvement DSRP. Placé sous le signe du **pragmatisme**, le nouveau dispositif de suivi et d'évaluation devra être **flexible, fonctionnel et s'adapter** aux difficultés rencontrées sur le terrain.

- L'accent doit par ailleurs être mis sur le **développement des statistiques** disponibles pour privilégier **une approche quantitative** rigoureuse basée sur des **données fiables et comparables**. La qualité du suivi et évaluation dépendra en grande partie du dynamisme du nouvel Institut National de la Statistique (INS). En effet, les statistiques sont primordiales pour dresser un constat objectif et exhaustif, qui ne soit caution à aucune critique, pour formuler des politiques qui tiennent compte de ce constat et pour mesurer les progrès réalisés.

- Au-delà de cette approche quantitative nécessaire à toute évaluation des politiques publiques, il conviendra également de **développer une approche qualitative** et analytique basée sur l'évolution des conditions de vie des populations, les freins et les obstacles à une amélioration durable des conditions de vie des populations et les limites possibles et perceptibles de la stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté.

- Le dispositif de suivi et évaluation de la SCERP sera également placé sous le signe de la **transparence** et de la **communication** de l'ensemble des avancées de la stratégie. Un objectif transversal du suivi/évaluation sera de **rendre compte avec fidélité et impartialité** de ces différents éléments à l'ensemble des départements ministériels, aux parlementaires, aux citoyens, aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux PTF.

- **Un effort de coordination** devra être déployé sous le **leadership de la présidence de la République et du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Intégration** chargés du suivi et évaluation du premier et du deuxième niveau, afin de s'assurer que les actions déployées sur le terrain par l'ensemble des acteurs s'articulent efficacement autour des lignes directrices préconisées dans le DSCERP.

## D. DÉCOMPOSITION DES PHASES DE SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi et évaluation est décomposé schématiquement en **plusieurs phases** : *le suivi continu, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale*. Si ces phases poursuivent d'une manière complémentaire les objectifs cités précédemment, elles répondent à des logiques spécifiques :

- le **suiti continu** vise à s'assurer du bon déroulement des actions et du respect du chronogramme en fonction des contraintes techniques, financières et humaines sous la responsabilité du MEPATI ;
- **l'évaluation à mi-parcours**, a pour objectif de constater les principales avancées et de proposer le cas échéant des modifications visant à affiner et modifier les axes/programmes de la stratégie en fonction des contraintes survenues et des blocages constatés ;
- **l'évaluation finale** a pour but de fournir une analyse et une appréciation générale sur l'atteinte ou la non-atteinte des résultats escomptés. Elle peut notamment servir de point de départ, et de référence pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Elle est sous l'entière responsabilité de la présidence de la République.

Pour chacune de ces étapes, il convient de déterminer un ensemble d'éléments : **l'objet de l'analyse, la forme** (mode de diffusion de l'analyse, fréquence, confidentialité), **la chaîne de responsabilité** (acteurs impliqués, niveau de responsabilité, relations entre les acteurs).

### SUIVI CONTINU DES ACTIONS

#### *Au niveau départemental*

Les Directions Départementales du Plan et du Développement proposeront dans les délais les plus brefs une liste d'organismes publics (services déconcentrés dans les domaines de la santé, de l'enseignement des TP, etc.), de la société civile et du secteur privé avec leurs représentants, devant constituer le Comité Départemental de Lutte contre la Pauvreté (CDLP).

Il sera organisé dans chaque département des **réunions trimestrielles du Comité Départemental de Lutte contre la Pauvreté**. Ces rencontres, **présidées par le Préfet**, seront **animées par les Directions Départementales du Plan et du Développement**, appuyées si nécessaire par les cadres de la DGPD. Les partenaires techniques et financiers impliqués dans des projets départementaux pourront également être invités.

A l'issue de ces rencontres trimestrielles, **un compte-rendu rédigé par la Direction Départementale du Plan et du Développement, co-signé par le Préfet et le(s) représentant(s) de la société civile locale et du secteur privé sera rendu public**. Ce compte rendu devra rapporter avec fidélité la teneur des débats et des informations dévoilées. Le plan de rédaction indicatif suivant pourra servir de base commune à l'élaboration du compte-rendu :

- I. Actions menées et Progrès constatés par axe*
- II. Contraintes et Blocages recensés*
- III. Mesures existantes (a), utilisées (b), ou à créer (c) pour remédier aux blocages*

Les comptes-rendus seront transmis au Président du Comité National de Lutte Contre la Pauvreté (Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, MEPATI), puis analysés par son secrétariat technique (Direction Générale du Plan et du Développement -MEPATI).

Sur la base de ces comptes-rendus départementaux, un rapport synthétique sera alors élaboré par le Secrétariat Technique Permanent du CNLP, signé par le président du Comité National de Lutte contre la Pauvreté et rendu public.. Il pourra comporter des **recommandations à l'adresse des pôles gouvernementaux** et de leurs départements ministériels respectifs, afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie au niveau national et départemental.

### ***Au niveau central***

#### *Dispositif d'ensemble.*

**Le Comité de Suivi et d'Evaluation des politiques et programmes publics (CSEPPP)** logé au Secrétariat Général de la Présidence sera chargé de superviser et piloter l'ensemble du processus, de formuler des lignes directrices pour améliorer l'efficacité du processus de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCERP.

L'ensemble des activités de suivi sera **orchestré par la Direction Générale du Plan et du Développement** en qualité de secrétariat technique du Comité National de Lutte contre la Pauvreté.

#### *Au niveau des pôles gouvernementaux.*

Le suivi du DESCRP devra faire l'objet d'une **réunion semestrielle sous la coordination des responsables politiques des groupes thématiques de discussion et de rédaction**

- **le Pilier 1 : « Gouvernance »** aura pour chef de file le Ministère de la justice et des droits humains;
- **le pilier 2 « Croissance et Diversification »** aura comme chef de file le ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé ;
- **le pilier 3 : « Infrastructures »** aura comme chef de file le ministère des transports, de l'aviation civile, chargé de la marine marchande ;
- **le pilier4 :« Développement social et Inclusion »** aura pour chef de file le ministère du travail et de la sécurité sociale ;
- **le pilier 5 : « Développement équilibré et Durable** aura comme Chef de file le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière, et de l'Environnement.

Le secrétariat technique permanent du Comité national de lutte contre la pauvreté sera associé à ces réunions. Le CSEPPP, organe présidentiel pourra participer à ces réunions.

Ces réunions seront l'occasion d'opérer un recensement de l'ensemble des actions mises en œuvre et prévues dans le cadre de la stratégie. Chaque département ministériel aura préalablement fait procéder à une remontée des informations qualitatives et quantitatives de ces structures déconcentrées.

Un relevé des conclusions de ces réunions semestrielles sera rédigé par le secrétariat technique permanent du comité national de lutte contre la pauvreté et rendu public. Ce relevé pourra prendre la forme suivante :

- actions réalisées par programme ;
- problèmes rencontrés ;
- mesures existantes (a), utilisés (b), ou à créer (c) pour remédier aux blocages.

*Vu les évolutions d'approche et de thématique, le comité national de lutte contre la pauvreté devra muter en secrétariat technique permanent pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (un nouveau décret réorganisant et élargissant les prérogatives du CNLP sera pris dans ce sens). Il devra en outre, assurer le suivi spécifique de la mise en œuvre de la politique de diversification à travers les grappes.*

*Au niveau des partenaires techniques et financiers.*

Des **réunions semestrielles avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers** seront organisées pour présenter le déroulement des opérations, des initiatives en cours et à venir. Ces réunions seront co-présidées par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Président du Comité National de Lutte contre la Pauvreté (réformé) et le Représentant Résident du système des Nations-Unies. Le secrétariat sera assuré par la DGPD dans le cadre des attributions du Secrétariat **Technique Permanent du Comité National de Lutte contre la Pauvreté**.

Les objectifs des réunions avec les PTF seront de :

- *procéder à une revue des actions mises en œuvre par chaque partenaire ;*
- *profiter de l'analyse et de l'expertise sectorielle des partenaires techniques et financiers ;*
- *s'assurer de l'articulation des interventions des partenaires techniques et financiers avec les orientations sectorielles du DSCERP ;*
- *éviter les doublons possibles dans les interventions des bailleurs de fonds ;*
- *profiter de la synergie géographique et thématique entre les interventions des bailleurs de fonds avec les actions menées parallèlement par le gouvernement ;*
- *identifier les blocages existants et proposer des solutions concrètes pour améliorer le cadre et la qualité des interventions des bailleurs de fonds et du Gouvernement.*

*Ces réunions constitueront un cadre de concertation permanent (Gouvernement-PTF) pour la mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide publique au développement.*

**Contrôle physique des investissements publics.**

La Direction Générale du Plan et du Développement (MEPATI) établit sur une base trimestrielle **un rapport de contrôle des projets d'investissement publics**. Ces rapports établis sur la base de missions de terrain dans l'ensemble des départements permettent d'assurer un suivi de l'exécution financière et physique des projets. Les structures administratives déconcentrées participent également à ces missions de contrôle technique.

Un effort sera développé afin d'**améliorer le contenu qualitatif des observations** et de renseignements des **indicateurs de performances** qui sont associés aux projets.

Ces rapports trimestriels feront également l'objet d'un **rapport synthétique annuel qui sera rendu public** (au parlement, organisations de la société civile) les PTF pourraient en être ampliataires à leur demande.

### **Suivi statistique.**

Comme précisé dans le Programme d'Actions Prioritaires du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, l'Institut National de la Statistique (INS) a pour entre autres missions :

- garantir les définitions et méthodes de calcul des indicateurs ;
- centraliser les indicateurs macro, méso et microéconomiques, sociaux de bonne gouvernance, environnementaux etc ; et annuel) ;
- collecter les données au niveau départemental ;
- réaliser les enquêtes de panel ;
- traiter et nettoyer les données ;
- organiser les sessions ;
- publier les indexes périodiques (trimestriel, semestriel de formation dans le domaine des statistiques.

Il devra disposer des ressources suivantes :

- les données brutes recueillies à la suite des enquêtes effectuées sur le terrain ;
- les données statistiques fournies par les directions des études et de la planification des ministères et des directions départementales ;
- les données en partenariat avec l'Université et les PTF ;

**Ainsi, dans le cadre du PND, les actions suivantes seront mises en œuvre par l'INS au cours de la période 2012-2016:**

- exécution de la stratégie nationale de développement statistique (SNDS) 2012-2016 ;
- exploitation détaillée des données de l'enquête nationale sur l'évaluation de la pauvreté auprès des ménages (ECOM-2);
- poursuite de la réalisation de la deuxième enquête démographique et de santé du Congo (EDS 2) et exploitation des données de l'EDS 2;
- exécution du Programme de développement statistique pays et travaux statistiques ;
- exploitation des résultats du RGPH et préparation du prochain RGPH ;
- enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel ;
- réalisation des enquêtes périodiques et sectorielles ;
- réalisation de l'enquête ECOM 3 ;
- réalisation de l'enquête EDSC 3 ;
- réalisation du RGPH 2017 ;
- etc.

Les informations collectées à l'issue de ces enquêtes permettront d'apprécier les évolutions des indicateurs socio-économiques de la population congolaise.

L'Institut National de la Statistique sera chargé d'actualiser la matrice des indicateurs de résultat du DSCERP.

## EVALUATIONS ANNUELLES

Des évaluations annuelles seront effectuées afin de dresser **des bilans à mi-parcours des actions réalisées, des résultats atteints et des recommandations pour la période restante**. Ces évaluations devront commencer au dernier trimestre de l'année 2012.

Les résultats devront alors être présentés au premier trimestre 2013 afin que les recommandations puissent être formulées et prises en compte dans la redéfinition des programmes et actions à mettre en œuvre pour les années suivantes.

**Chaque axe** de la stratégie fera l'objet d'une **évaluation spécifique** menée par un **organisme indépendant**, à laquelle devront être associés les structures déconcentrées départementales, les organisations de la société civile, les partenaires au développement impliqués dans les programmes. Les termes de référence de ces évaluations seront rédigés par le Secrétariat Technique Permanent du Comité National de Lutte Contre la Pauvreté en lien avec les Ministères sectoriels et validé par le Président du Comité national de lutte contre la pauvreté et le CSEPPP. Ces évaluations devront aborder les points suivants :

- l'**allocation effective** des dépenses de l'état par rapport à l'allocation prévisionnelle ;
- l'**utilisation effective** de ces fonds ;
- les **activités** menées et les **avancées** constatées ;
- les **problèmes**, freins, goulots d'étranglement recensés et les **moyens existants ou à inventer pour y remédier** ;
- les **recommandations** pour la période suivante.

Ces évaluations feront l'objet d'une **note d'appréciation gouvernementale qui sera également rendue publique**. Cette note d'appréciation précisera la position du gouvernement et la manière dont le gouvernement entend mettre en œuvre les recommandations et son programme d'action pour la période suivante.

Afin de réaliser ces missions d'évaluation et en plus de la facilitation des missions de terrain, il sera mis à la disposition des équipes d'évaluation les documents suivants :

- *les livres du Plan National de Développement (1, 2, 3, et 4) ;*
- *les données statistiques de base (ECOM, EDS, etc.), ainsi que celles ayant trait à la mise en œuvre de la SCERP ;*
- *les comptes-rendus trimestriels des Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté ;*
- *la note de synthèse et recommandation du STP-SCERP ;*
- *les rapports trimestriels et annuels sur le contrôle de l'exécution physique et financière des investissements publics ;*
- *le relevé de conclusions des réunions ministérielles ;*
- *le relevé de conclusions des réunions Gouvernement-PTF ;*
- *etc.*

## EVALUATION FINALE

Une évaluation finale par axe sera réalisée. Elle portera sur une **appréciation ultime des composantes des évaluations annuelles** avec des **recommandations pour tendre vers les lignes directrices du document de prospective « Congo Vision 2025 »**.

Des évaluations **transversales** seront effectuées qui porteront sur :

- **l'implication du secteur privé et associatif** dans la mise en œuvre de la SCERP ;
- **la contribution des bailleurs de fonds** ;
- **le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SCERP** ;
- **l'efficacité du dispositif de suivi et évaluation de la SCERP**.

Les termes de référence de ces évaluations seront élaborés par le STP du CNLP, en lien avec les ministères sectoriels et validés par le CNLP et le CSEPPP. Ces évaluations débiteront au deuxième trimestre 2015. Une fois réalisées, ces évaluations seront rendues publiques et serviront de support à l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement pour la période à venir.

Ces évaluations feront l'objet d'une **note d'appréciation gouvernementale qui sera également rendue publique**. Cette note d'appréciation précisera la position du gouvernement sur le contenu des rapports d'évaluation et la manière dont le gouvernement entend ajuster ses politiques sectorielles pour la période à venir.

### A. Responsabilités spécifiques des différents acteurs :

**Le Comité de Suivi et d'Évaluation des Politiques et des Programmes Publics (CSEPPP)**, créé à la Présidence de la République par décret 2011-107 du 12 février 2011, portant création, attributions, organisation dudit comité, est chargé notamment, de (cf. page 6).

Son organisation et son fonctionnement sont définis dans le décret cité ci-dessus.

- **Le Secrétariat Technique Permanent du Comité National de Lutte contre la Pauvreté**, qui est assurée par la Direction Générale du Plan et du Développement (MEPATI), est chargé, pour le compte dudit comité, de (cf. page 7)

A ce titre, il s'assure de la bonne organisation et tenue, par les Directions Départementales du Plan et du Développement, des réunions trimestrielles, ainsi que de l'élaboration des synthèses des comptes rendus à transmettre au CNLP.

Le décret 2003-60 du 06 mai 2003 portant modification du décret sus-cité portant création, attributions et organisation du Comité National de Lutte contre la Pauvreté réprecise en son article 2 nouveau que le Comité National de Lutte contre la Pauvreté relève de l'autorité du Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique, qui en est le Président.

Outre ces missions, le Secrétariat du Comité National de Lutte contre la Pauvreté est également chargé d'apporter « la matière » au CSEPPP dans le cadre de ses attributions.

- **la Direction Générale du Plan et du Développement, en complément de son rôle de Secrétariat technique permanent du Comité National de Lutte contre la Pauvreté assure la**

Programmation et le Contrôle des Investissements Publics, en adéquation avec le DSCERP, les PAP et les CDMT sectoriels préalablement définis. Elle appuie, conjointement avec le Centre d'Etudes et d'Evaluation des Projets d'Investissement (CEPI), ses Directions Départementales dans l'identification des projets d'investissement publics au niveau local.

- **Les ministères en charge des axes stratégiques sont tenus de** faciliter la mise en œuvre du DSCERP et l'intervention des acteurs extérieurs. Ils organisent semestriellement des réunions qui ont pour objectif d'apprécier l'évolution des activités de leurs portefeuilles respectifs qui rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du DSCERP. Ils rendent public un communiqué sur les conclusions de ces réunions semestrielles.

Ils rédigent une version préliminaire des termes de références des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales qu'ils transmettent à la Direction Générale du Plan et du Développement. Ils élaborent les projets de notes d'appréciations gouvernementales des rapports d'évaluation à mi-parcours et final qu'ils adressent au Comité national de lutte contre la pauvreté et au CSEPPP.

En tant que Président du Comité National de Lutte contre la Pauvreté, **le Ministre en charge du Plan, sera chargé de tenir une réunion semestrielle de concertation avec les PTF.**

- **Les ministères sectoriels sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie** pour la croissance, l'emploi, et la réduction de la pauvreté en relation avec leurs structures déconcentrées. Ils facilitent le travail de supervision menée par la DGPD, et les équipes en charge des évaluations à mi-parcours et finale. Plus spécifiquement, ils ont pour rôle la préparation de leur budget, l'allocation budgétaire au sein de leur structure et de leur CDMT, ainsi que de la mise en œuvre de leurs activités définies comme prioritaires.

A ce titre, chacun des ministères établit un Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA), extrait de leur PAP-CDMT respectif de la période de mise en œuvre de la stratégie.

- **Les Préfets ou leurs représentants désignés sont en charge de présider les réunions des Comités Départementaux de Lutte contre la Pauvreté, et il signe le compte-rendu de la réunion.**
- **Les Directions Départementales du Plan et du Développement sont en charge de définir une liste évolutive des comités départementaux de lutte contre la pauvreté, d'animer les réunions départementales de ces comités, de rédiger les comptes-rendus de ces réunions, d'apporter leur expertise en matière d'ingénierie en développement local.**
- **Les Directions Départementales déconcentrées sont chargées de :**
  - participer activement aux réunions du Comité Départemental de Lutte contre la Pauvreté ;
  - de proposer des pistes pour mettre en place des solutions durables aux problèmes rencontrés localement ;
  - faire remonter au niveau de leur administration centrale, l'ensemble des informations sur la mise en œuvre des activités.

- **L'Institut National de la Statistique** est responsable de l'organisation des enquêtes, du traitement des données, de l'analyse et de la publication des résultats. Il s'assure du suivi statistique des indicateurs du DSCERP qui rentrent dans le champ de ses compétences. Il assiste et participe aux réunions du CNLP et des PTF. L'INS sera chargé d'actualiser la matrice des indicateurs de résultats du DSCERP.
- **Les Partenaires Techniques et Financiers** mettent en œuvre des programmes et projets d'appui au développement conformément aux stratégies préconisées dans le DSCERP. Ils peuvent prendre part aux réunions départementales de suivi-évaluation. Les PTF seront également invités à s'impliquer dans le processus d'évaluation. Ils sont invités à participer activement aux réunions Etats-PTF.
- Les représentants des OSC participent d'une manière constructive et positive aux réunions des comités départementaux de lutte contre la pauvreté et aux réunions Etats-PTF, en apportant leur expertise et leur connaissance du terrain au plus proche des populations vulnérables.

### **B. Rappel des livrables et modalités de diffusion**

Compte tenu du dispositif décrit ci-dessous, les livrables de la phase de suivi-évaluation sur la période 2012-2016 du DSCERP seront les suivants :

- *les comptes-rendus trimestriels des 12 comités départementaux de lutte contre la pauvreté ;*
- *les synthèses trimestrielles élaborées par le STP-CNLP ;*
- *les relevés des conclusions des réunions semestrielles des Ministères chef de file des axes du DSCREP ;*
- *le relevé des conclusions des réunions semestrielles « Gouvernement-PTF » ;*
- *les rapports trimestriels (4) et annuels (1) sur le contrôle de l'exécution financière et physique des investissements publics ;*
- *les rapports d'évaluation annuels ;*
- *le rapport d'évaluation final.*

Ces livrables seront par la suite et dans la mesure du possible diffusés à l'aide des moyens suivants :

- *format papier*
- *presse*
- *mailing list*
- *site Internet*

### **C. Indicateurs**

Matrice des indicateurs de suivi du DSCERP (cf. annexe 1)

## CONCLUSION

La mise en place du système d'information de suivi et d'évaluation de la SCERP présente des avantages indéniables dans un pays comme le Congo où de nombreuses contraintes parasitent le fonctionnement de l'appareil d'Etat et la production régulière des statistiques nationales.

Ce nouveau dispositif apporte des éléments de réponse aux préoccupations nées des interventions des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des PTF, dans les différents domaines ciblés par la SCERP, en vue de réduire la pauvreté.

Le Suivi et l'Évaluation de l'Exécution des Performances des Programmes des Actions Prioritaires, seront pour l'essentiel orientés sur deux centres d'intérêt majeurs que sont :

- les politiques et mesures de développement politique, économique et social ;
- la mise en œuvre des Programmes et Projets Prioritaires de développement.

Pour chacun des domaines ci-dessus mentionnés, l'objectif global demeure le même, c'est-à-dire : **« avoir d'une part la possibilité d'identifier et d'évaluer l'impact des actes, interventions, décisions ou mesures portant sur les politiques macro-économiques, sectorielles ayant trait au développement en général, et d'autre part, de vérifier et évaluer les succès des Programmes et Projets et l'impact de leur intervention sur les conditions de vie des populations »**. Pour réaliser une telle ambition, le Cadre Institutionnel de Suivi et Evaluation de l'Exécution et des Performances des Programmes des Actions Prioritaires, doit permettre d'identifier de manière objective et permanente, les groupes cibles, les besoins réels d'information et de données statistiques, l'implication de tous les acteurs (Gouvernement, Services Déconcentrés, Secteur Privé, PTF et Organisations de la Société Civile,) et en priorité, les populations concernées et enfin, assurer une bonne coordination des actions à tous les niveaux.

Au-delà de ce qui précède, le facteur déterminant reste et demeure le soutien politique accru, dont les différentes structures chargées à tous les niveaux de cette mission, devraient bénéficier pour mieux honorer leurs cahiers de charges et assumer avec confiance, leurs responsabilités.

Ce soutien devra alors être accompagné de moyens humains, matériels et financiers adéquats. Il devra également bénéficier d'un appui technique permanent de la part des partenaires au développement du Congo dont le suivi et l'évaluation constituent l'un des centres d'intérêt privilégiés.

A cet égard, la formation des ressources humaines constitue l'un des piliers de l'efficacité et de la durabilité du système. Elle va s'inscrire alors dans une stratégie globale et harmonieuse de renforcement des capacités des ressources humaines en faveur de toutes les structures ou unités (du niveau central au niveau départemental et local), engagées dans la mise en œuvre du processus. Cette démarche permettra de répondre favorablement aux préoccupations d'harmonisation des outils de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information sur le phénomène de pauvreté.

Le présent dispositif est appelé à fonctionner sur une base de concertation et de dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires. Il permettra de rendre disponible l'information de tous les départements du pays, dans tous ces aspects de développement humain, de manière à susciter des prises de décisions appropriées.

**ANNEXE 1 : MATRICE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE RESULTATS DU DOCUMENT STRATEGIQUE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**



<b>OBJECTIF POLITIQUE DU CHEMIN D'AVENIR</b>		
<b>EMERGENCE DU PAYS</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>
<b>Affirmation de l'économie congolaise au niveau africain et au niveau mondial</b>	Poids de l'économie congolaise dans l'économie africaine et mondiale	<i>Banque Mondiale / Fonds Monétaire International</i>
	Poids des exportations congolaises dans les exportations africaines et mondiales	
<b>Amélioration de l'attractivité internationale du Congo</b>	Evolution du nombre d'entreprises étrangères délocalisées au Congo	<i>Banque Mondiale / Fonds Monétaire International</i>
	Rang du Congo dans le classement "Doing Business"	
	Volume des transactions financières et bancaires	
<b>Rehausser le niveau général du développement humain</b>	Indicateur du développement humain	<i>Programme des Nations-Unies pour le Développement</i>
	Evolution dans le classement mondial de l'IDH	
<b>Augmenter significativement le niveau de richesse par habitant</b>	PIB par habitant en \$ - parité de pouvoir d'achat	<i>Banque Mondiale</i>
	Evolution dans le classement international du PIB en parité de pouvoir d'achat (en USD)	



<b>MOYEN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF POLITIQUE</b>		
<b>MODERNISATION</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>
<b>Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication</b>	Proportion des ménages ayant un accès internet fixe	<i>Institut National de la Statistique - ECOM - Ministère des postes, des télécommunications, et des nouvelles technologies de la communication</i>
<b>Accroître l'espérance de vie</b>	Evolution de l'espérance de vie à la naissance	<i>Organisation Mondiale de la Santé - Données Banque Mondiale</i>
<b>Promouvoir la scolarisation au niveau tertiaire</b>	Taux de scolarisation tertiaire (total, filles, garçons)	<i>Institut National de la Statistique - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
<b>Promouvoir la participation économique et politique de la femme au développement du Congo</b>	Pourcentage de femmes occupant des fonctions politiques de haut niveau (Directrices Générales, Ministres, Députés, Sénateurs, Maires, Préfets)	<i>Ministère de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement</i>
	Taux d'emploi salarié des femmes	<i>Institut National de la Statistique - Ministère de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement</i>
<b>Réduire la pauvreté et le chômage</b>	Taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté	<i>Institut National de la Statistique - Enquête Congolaise auprès des ménages - Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale</i>
	Taux de chômage total et Taux de chômage chez les jeunes	
	Taux de couverture sociale de la population	
<b>INDUSTRIALISATION</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>
<b>Développer l'activité industrielle</b>	Evolution du nombre d'industrie	<i>Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé - Institut National de la Statistique</i>
	Part du secteur industriel hors pétrole dans le PIB	
	Evolution de l'emploi salarié dans le secteur secondaire	
<b>Renforcer le secteur secondaire dans l'économie</b>	Evolution de la valeur ajoutée du secteur secondaire	


**AXES STRATEGIQUES POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**
**AXE I - GOUVERNANCE**

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source
<b>Allouer efficacement les crédits budgétaires</b>	Allocation prévue dans le CDMT Central	<i>Programme National de Développement - Livre 3 Cadrage macro-économique et Budgétaire. Comité de Cadre Macro-économique et Budgétaire</i>
	Allocation inscrite dans la loi de finance initiale	<i>Loi de Finance - Ministère des Finances</i>
	Exécution budgétaire Finale	<i>Rapport annuel d'exécution budgétaire - Ministère des Finances</i>
<b>Promouvoir la gouvernance démocratique</b>	Taux de participation aux élections	<i>Ministère de l'intérieur</i>
	Classement CPIA	<i>Site Internet CPIA</i>
<b>Améliorer le climat des affaires</b>	Classement du Doing Business	<i>Site Internet Doing Business</i>
<b>Amélioration de la gestion des finances publiques</b>	Pourcentage d'attribution des projets suivant le mode de passation de marché en vigueur	<i>Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public</i>
	Niveau d'autonomisation du solde de la fonction publique	

**AXE 2 - CROISSANCE ECONOMIQUE et DIVERSIFICATION**

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source
<b>Promouvoir la croissance</b>	Croissance du PIB réel	Direction Générale de l'Economie - MEPATI
	Croissance du PIB Hors Pétrole	

	Croissance du PIB du secteur secondaire	
<b>Développer les activités des grappes de croissance</b>	Evolution des contributions de la branche à l'économie	
	Nombre d'emplois créés	
	Evolution de la balance commerciale hors pétrole	

<b>AXE 3 - INFRASTRUCTURES</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>
<b>Améliorer les infrastructures de transport</b>	Nombre de kilomètres de routes bitumés	Ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande
	Nombre de voyageurs transportés par le CFCO	
	Volume de marchandises transportées par voie fluviale	
	Nombre annuel de conteneurs traités	
<b>Améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau potable, à l'assainissement</b>	Nombre d'aérogares opérationnelles	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
	Taux d'accès à l'énergie	
	Taux d'accès à l'eau potable	
	Taux d'accès à l'assainissement	

<b>AXE 4 - RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>
<b>Améliorer l'éducation à tous les niveaux, ainsi que la formation qualifiante et professionnelle</b>	Taux de scolarisation primaire	Ministère de l'Education Primaire et Secondaire
	Taux d'achèvement du primaire	
	Taux de transition du primaire au collège	
	Taux de scolarisation au secondaire	
	Taux d'achèvement du secondaire	
	Taux d'achèvement du collège au lycée	

	Taux de réussite aux examens d'état de l'enseignement technique et professionnel	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnelle
	Taux de scolarisation au tertiaire	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
	Taux d'achèvement au tertiaire	
	Taux de chômage des diplômés de l'enseignement universitaire et	
<b>Amélioration de l'état de santé de la population</b>	Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	Ministère de la Santé - Institut National de la Statistique (Enquête National de Développement Sanitaire)
	Taux de mortalité infanto-juvénile	
	Taux de prévalence du VIH-Sida	
	Taux de prévalence de la tuberculose	
	Taux de prévalence du paludisme	
	Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	

#### AXE 5 - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source
<b>Développement équilibré</b>		
Réduction des inégalités milieu urbain et rural	Ecart entre le taux de pauvreté en milieu urbain et rural.	Institut National de la Statistique - Enquête Congolaise auprès des ménages
Promouvoir le développement dans les départements	Pourcentage des recettes publiques affectées aux collectivités locales	Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public - Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
	Accès à l'énergie, eau, assainissement en milieu rural	Enquête Congolaise auprès des Ménages
	Accès aux soins de santé de base en milieu rural	
<b>Développement durable</b>		

<i> limiter les émissions nettes de Co<sup>2</sup></i>	Evolution des émissions nettes de CO <sup>2</sup>	Ministère du développement durable, de l'économie forestière, et de l'environnement
<i> Assurer une gestion durable des ressources naturelles</i>	Pourcentage de forets aménagés	
	Superficie plantée	
	Superficie des aires protégées	

**Indicateurs de résultats pour chaque grappe**

<b>Agriculture</b>	1. Valeur ajoutée de la grappe (en volume, en croissance annuelle, en % du PIB) 2. Evolution du nombre de PME étrangères et nationales dans la grappe 3. Evolution du nombre d'emplois formels dans le secteur 4. Part de la population active de la grappe par rapport à la population active totale	<i>Evolution de la part de la production agricole locale par rapport aux importations</i>
<b>Sylviculture</b>		<i>Taux de transformation de la production locale du bois</i>
<b>BTP et Construction</b>		<i>Nombre de logements sociaux construits</i>
<b>Mines</b>		<i>Nombre de chantier miniers ouverts</i> <i>Pourcentage de la production transformée sur place</i>
<b>Pétrole</b>		<i>Evolution des recettes pétrolières / Part de l'état dans la production pétrolière</i>
<b>Tourisme</b>		<i>Evolution du nombre de touristes, Part des visites touristiques dans les visites totales</i>
<b>Services Financiers</b>		<i>Taux d'accès aux services financiers</i>

## ANNEXE 2 : SCHÉMAS EXPLICATIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI / ÉVALUATION

**COMITÉ NATIONAL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES PUBLICS**

*(Secrétariat Général de la Présidence).*

**Rôle principal :** *Supervise l'ensemble du processus, Donne des lignes directrices et rend Compte à la Présidence*

**COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

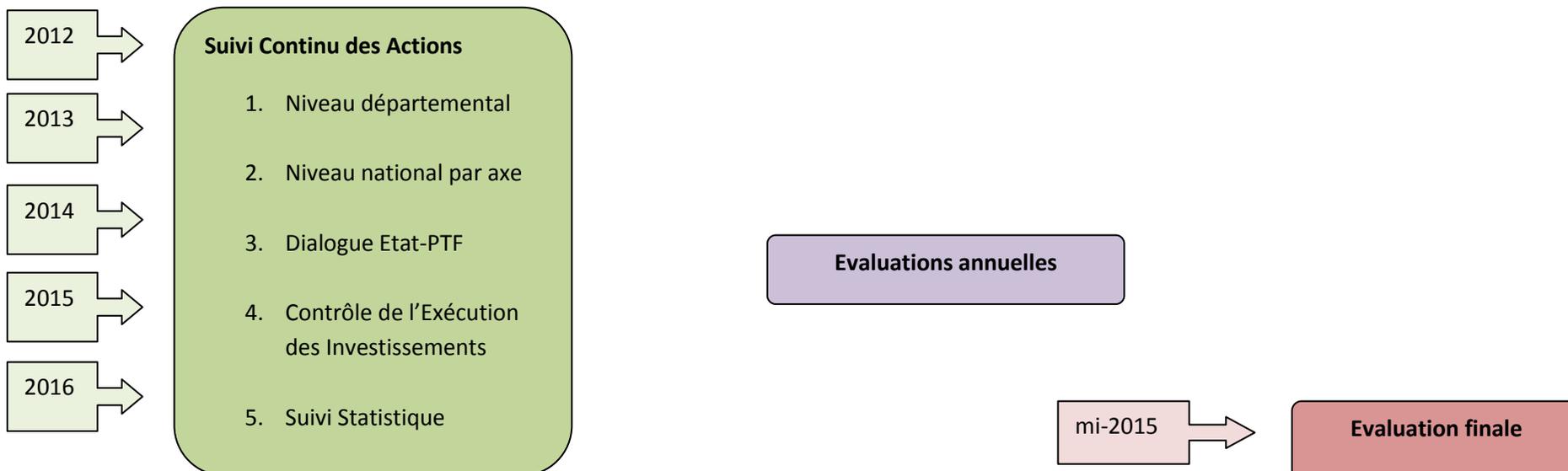
*(Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration)*

**Rôle principal :** *Orchestre les différentes phases de suivi continue des actions, d'évaluation annuelles, et d'évaluation finale*

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

*(Direction Générale du Plan et du Développement - Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration)*

**Rôle principal :** *Accompagne le CSEPP et le CNLP dans leurs attributions respectives, Exécute les directives du CSEPP, et du CNLP, et s'assure du déroulement efficace des opérations de suivi/évaluation*



## SUIVI CONTINU DES ACTIONS

### I. AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

**Organisme responsable :**

Comité Départementale de Lutte contre la Pauvreté

**Structures associées :**

Préfecture, Directions Départementales du Plan et du Développement, Organisations de la société civile.

**Fréquence des réunions :**

Trimestriel le

**Dé livrables :**

Compte-rendu de réunions, cosignées par le préfet et le représentant de la société civile  
Synthèse conçue par le STP du CNLP à l'INS rendue publique

### II. AU NIVEAU NATIONAL PAR AXE

**Organisme responsable :**

Ministères désignés chef de file pour suivre les piliers du DSCERP

**Structures associées :**

Ministères impliquées dans les différents axes  
Secrétariat Technique Permanent du CNLP  
CSEPPP

**Fréquence des réunions :**

Semestrielle

**Dé livrables :**

Relevé de conclusions des réunions rendu public

### III. DIALOGUE ETAT- PTFs

**Organisme responsable :**

CNLP

**Structures associées :**

Partenaires Techniques et Financiers  
Représentants des OSC  
Secrétariat Permanent du CNLP  
CSEPPP

**Fréquence des réunions :**

Semestrielle

**Dé livrables :**

Relevé de conclusions des réunions rendu public

### IV. CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

**Organisme responsable :**

Direction Générale du Plan et du Développement

**Structures associées :**

Départements Ministériels  
Services Déconcentrés

**Fréquence des missions :**

Trimestrielle

**Dé livrables :**

Manuel de procédures  
Rapports trimestriels  
Synthèse annuelle

### V. SUIVI STATISTIQUE

**Organisme responsable :**

Institut National de la Statistique

**Structures associées :**

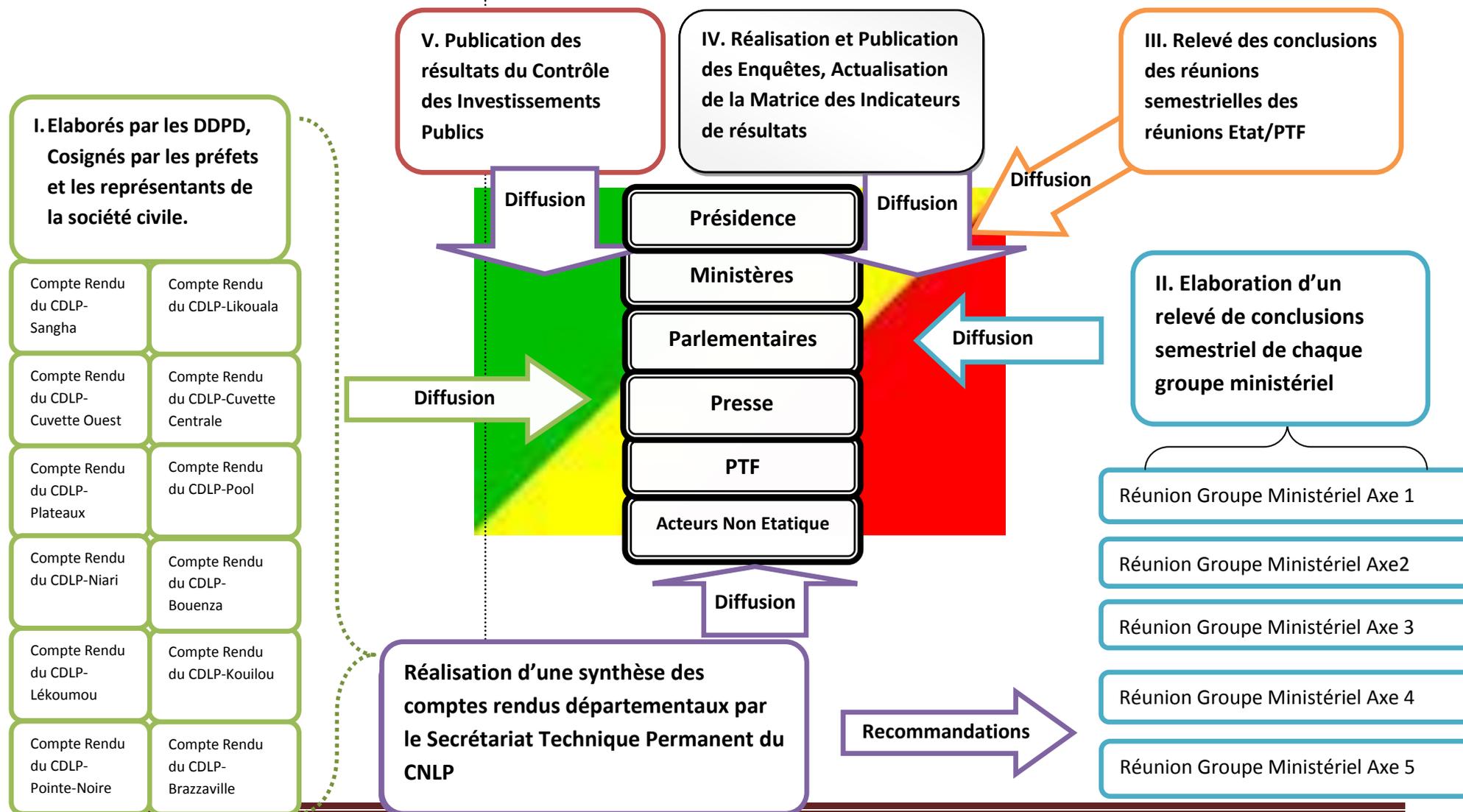
Départements Ministériels  
Services Déconcentrés  
Partenaires Techniques et Financiers

**Dé livrables :**

Actualisation de la matrice des Indicateurs  
  
Publication des différentes enquêtes (ECOM, EDSC, etc.).

**Processus de suivi départemental**

**Processus de suivi national**



## Evaluations annuelles

### Objet des évaluations annuelles pour chaque pilier du DSCERP :

- allocation effective des dépenses de l'état par rapport à l'allocation prévisionnelle ;
- utilisation effective de ces fonds ;
- activités menées et les avancées constatées ;
- problèmes, freins, goulots d'étranglement recensés et les moyens existants ou à inventer pour y remédier ;
- recommandations pour la période suivante.

**Structures en charge de l'élaboration des TDR :** Ministère chef de file des piliers, STP du CNLP, CSEPPP.

**Délivrables rendus publics:** 5 évaluations + notes d'appréciation gouvernementale

**Organisme en charge des évaluations annuelles :** Organismes indépendants recrutés sur appel d'offre.

**Période :** Annuelle

## Evaluations finales

### Objet des évaluations annuelles pour chaque pilier du DSCERP :

- allocation effective des dépenses de l'état par rapport à l'allocation prévisionnelle ;
- utilisation effective de ces fonds ;
- activités menées et les avancées constatées ;
- problèmes, freins, goulots d'étranglement recensés et les moyens existants ou à inventer pour y remédier ;
- recommandations pour la période suivante

### Evaluation transversale sur :

- l'implication du secteur privé et associatif dans la mise en œuvre de la SCERP ;
- la contribution des bailleurs de fonds ;
- le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SCERP ;
- l'efficacité du dispositif de suivi et évaluation de la SCERP.

**Structures en charge de l'élaboration des TDR :** Ministère chef de file des piliers, STP du CNLP, CSEPPP.

**Délivrables :** 6 rapports d'évaluations + notes d'appréciation gouvernementale

**Organisme en charge des évaluations à mi-parcours :** Organismes indépendants recrutés sur appel d'offre.

**Période :** mi-2015